

GERMAINE COUSIN

(Suite et fin)

Le commissaire épiscopal devina le motif de cette opposition, si contraire aux sentiments de joie que la reprise de la cause avait d'abord fait éclater partout. Les habitants de Pibrac s'étaient faussement laissé persuader qu'après la béatification on viendrait leur enlever le corps de leur bienfaitrice, et qu'ils seraient ainsi privés de son secours. Lorsqu'ils apprirent que le grand-vicaire et les chanoines, membres de la commission épiscopale, se rendraient à Pibrac, ils crurent que c'était pour enlever le corps, et toute la paroisse se leva. Ils se rendirent sur la porte de l'église et sur celle du cimetière, bien résolus à ne pas se laisser ravir leur saint dépôt. Les commissaires, accueillis par des menaces et même des pierres, ne purent pénétrer dans l'église qu'après bien des difficultés. "Point de béatification ! criaient-ils, Germaine nous guérit quand nous sommes malades, cela nous suffit. Nous voulons la garder !"

Le grand-vicaire eut beau protester, les habitants ne le crurent pas, et leurs clameurs durèrent jusqu'à la fin de la séance. Le préfet et le procureur-général, instruits par le bruit public, voulurent sévir. L'Archevêque, heureusement, le sut et demanda grâce pour les coupables, à cause de leur attachement au trésor que la paroisse de Pibrac a le bonheur de posséder.

XXIII

On ne saurait énumérer tous les miracles que les informations firent connaître. Des maladies de toutes les espèces, des infirmités incurables et sur lesquelles les soins de la médecine humaine ne pouvaient rien, avaient été guéries en un instant par l'intercession de la sainte bergère ; des malades désespérés reprenaient subitement la plus florissante santé, et laissaient, en quittant son tombeau, des *ex-voto* suspendus dans l'église en témoignage de leur reconnaissance. Le récit de ces merveilles formerait un gros volume.

Pour continuer les démarches faites par ordre du Saint-